

Affaires juridiques  
Jac

**OBJET : ACTES DE GESTION URBANISME - DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L2122-18,  
**Vu** le code de l'Urbanisme,  
**Vu** le code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** l'arrêté du Maire N°2022/92 du 13 décembre 2022,

**Considérant** que pour la bonne marche du service urbanisme, et pour permettre une parfaite continuité du service public pendant l'absence du Maire prévue entre le 25 avril et le 9 mai 2023, il est nécessaire que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

**ARRETE :**

**Article Premier :** il est donné délégation de signature temporaire du 25 Avril au 9 mai 2023 inclus à **Monsieur Claude WILLIOT 1<sup>er</sup> Adjoint** à l'effet de signer les actes en matière de :

- Autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner ).
- Police de mise en sécurité en cas de péril immeuble.

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services de la ville de Sannois est chargée de l'exécution du présent arrêté dont :

- Notification sera faite à l'Adjoint susnommé.
- Ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Fait à Sannois, le 24 Avril 2023

**Bernard JAMET**

Maire de Sannois  
Vice Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
A.R. du 25 Avril 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023.04.24 - Arr 2023 - 30 - AJ

Publié le 25 Avril 2023

Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

